

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance du jeudi 23 novembre 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 12**

**Date de la convocation : 16/11/2023**

**Date d'affichage : 27/11/2023**

**N° Délibération : 28-11-2023**

---

**Présents** : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés** : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER représenté par Francis JULLIEN, Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE, Olivier DUMONT représenté par Vincent RETOURNÉ, Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE.

**Absent** : Mme Claire DACHICOURT non représentée.

**Sous la présidence de** M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. C. BOULOGNE est nommé secrétaire de séance.

---

**DEL N° 28-11-2023 Zone d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR) :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

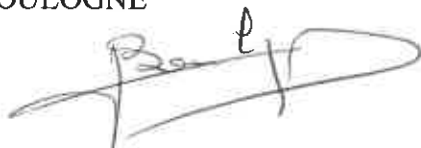
Au vu de l'échéance du 31 décembre 2023, le Maire propose d'organiser une réunion publique à la Salle des fêtes de Morisel le 05 décembre 2023 à 18h30 pour présenter les projets de localisation des zones par EnR de la commune.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 12 voix pour**, (Mmes, C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par C. CATEL ; MM. F. BÉRULLIER représenté par F. JULLIEN, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté par G. LEFEVRE, O. DUMONT représenté par V. RETOURNÉ, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, H. PROYART, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE)

**Accepte** et décide de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

– organisation d'une réunion publique à la salle des fêtes de Morisel le 05 décembre 2023 à 18H30 pour présenter les zones par EnR proposées par la Commune. La date de cette réunion sera portée à la connaissance du public par distribution de l'information dans les boites aux lettres, par affichage en mairie, publication sur le site Internet de la Commune et diffusion sur le réseau social de la commune. Les informations concernant les emplacements seront consultables sur le site de la commune.

Le secrétaire de séance  
Christian BOULOGNE



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE



- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait conforme, Morisel, le 27 novembre 2023.
- Transmis au représentant de l'État et publié le : 27 novembre 2023.